



Mitoyenneté mur

Par SPEEDY 87

Bonjour

J ai acheté en 1990 une maison dont un des murs est en limite de propriété. Cette maison a été construite en 1972.

En 1985, l ancien propriétaire de la maison voisine a construit un garage adjacent à sa maison. Il a construit des poteaux touchant le mur de ma maison, sans cloison intérieure propre.

Je n ai pas eu connaissance de cela au moment de l acquisition de ma maison en 1990.

Cette maison voisine de la mienne a été vendue et est désormais louée à des personnes qui "habitent le garage". Les nuisances sonores ont été constatées (main courante, mise en demeure d huissier)

Comment obliger le propriétaire à isoler son garage et à construire un mur intérieur ?

Le mur de ma maison est il devenu mitoyen ? Il a été construit sur mon terrain mais en limite.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non votre mur n'est pas devenu mitoyen.

Vous pouvez assigner le voisin pour "trouble anormal de voisinage".

Il vous faudra des constats d'huissiers.

Consultez un avocat.

Par yapasdequoi

Sur ce lien : vos recours pour les nuisances sonores

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]